

N/REF : 28/05/2024 10H23 C:024866 I:30038
V/REF : 49/OSTW/1152685/1202468/0266
V/Email reçu le Mardi 28/05/2024 a 10H23

SDC 'JARDINS DU BOIS D'ARTAS'
C/O FAURE IMMOBILIER
1, RUE LESDIGUIERES
CS 20041
38031 GRENOBLE CEDEX 01

V/REF.IMM. 0266

IMMEUBLE : JARDINS BOIS ARTAS
11-15, RUE AUGEREAU
10-12 D'ARTAS / 30-32 RAMBAUD
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 30 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 12 CHEMIN DU BOIS D'ARTAS - 1ER ETAGE -CHEZ MME ETTINGER
CONTACTER SON FILS EN ARRIVANT AU 06 58 19 08 16

MOTIF : INTERVENIR POUR UN CURAGE DE LA COLONNE
L'EAU REMONTE DEPUIS L'EVACUATION DE SON LAVE VAISSELLE CE QUI CAUSE
UN DEGAT DES EAUX A SON VOISIN DU DESSOUS

Donneur d'ordre : M. D SPORTICHE

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 28/05/2024 A 14H30
INTERVENTION DEPUIS L'APPARTEMENT DE MADAME ETTINGER AU 1ER ETAGE
DEBOUCHAGE DE L'HORIZONTALE CUISINE DEPUIS LA CULOTTE DANS LA GAINÉ
TECHNIQUE DE L'APPARTEMENT
EXTRACTION IMPORTANTE DE GRAISSE

PREVOIR UNE TRAPPE D'ACCES DANS L'APPARTEMENT DU REZ DE CHAUSSEE
PREVOIR UNE REPARATION PLUS PUSSE AU NIVEAU DE LA CULOTTE DE
BRANCHEMENT AU 1ER ETAGE

OBSERVATIONS : FC LCOMPTER Email envoyé le 29/05/24 a 08H50 M. D SPORTICHE

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer

l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
2,00	Ff Débouchage/Pomp.	1h+Dépl.0 à 10km	2	176,90
				353,80
		TOTAL H.T.		353,80
		T.V.A. a 10,00%		35,38
		TOTAL T.T.C.En EURO		389,18

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN